

CCAS DE LA FERTE BERNARD

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES

Arrêté n° pers – 25-052
**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE 2025**

Le Président du CCAS de la ville de La Ferté Bernard,
Vu le code général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
Vu la délibération du 6 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »
Vu les lignes directrices établies par le Président du CCAS de la ville de La Ferté Bernard après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BELLIER STEPHANE	AGENT SOCIAL
DAIGNEAU MARIE-CLAIRE	AGENT SOCIAL
MONGUILLON NATHALIE	AGENT SOCIAL
MADOU MARIE-GILBERTE	AGENT SOCIAL

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
8	1	7

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	1	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LEMARCHAND ALEXIS	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

ARTICLE 3

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à La Ferté Bernard,
Le 24 avril 2025,

Publié le 06/05/2025

Le Président,
Didier REVEAU

